

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1957)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale au Rathaus Zurich =
Protokoll der Generalversammlung im Rathaus Zürich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nicht nur Einsendung eines Werkes wegen der Gesamt-Wirkung der Ausstellung.

Nicht die einzelnen Sektionen sollen die Werke ihrer Mitglieder beurteilen, sondern eine Gesellschafts-Jury.

Auch auf einen Verzicht einer Ausstellung dieses Jahres wurde nicht eingegangen.

Der Zentralvorstand erhält die Kompetenz für weitere Verhandlungen und für die Gestaltung dieser Ausstellung.

Die Kunstgilde hat eine Stelle geschaffen, wo Werke gegen Miete und gegen Abschlagszahlung vermittelt werden können.

Auf eine diesbezügliche Anfrage der Sektion Basel gibt Fries zwei Fälle bekannt, die Besteuerung des künstlerischen Nachlasses verstorbener Maler und Bildhauer betreffend. Der Präsident gibt bekannt, daß diese Urteile in der Schweizer Kunst publiziert werden.

Auf schweizerischem Boden ist ein Beschluß des Bundesgerichtes nötig.

Die beiden bisherigen *Rechnungsrevisoren* werden bestätigt.

Nachdem Hubert, Bern, die Arbeit des Zentralvorstandes aufwärmste verdankt hat, wird die Sitzung um 17.00 Uhr geschlossen.

Der Protokollführer: *Jakob Gubler*

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU RATHAUS ZURICH

30 juin 1957

Le président central Guido Fischer ouvre la séance à 10.40 heures en souhaitant la bienvenue à l'assistance. Il rappelle que nos assemblées générales ont une importance moindre depuis qu'une bonne partie des questions administratives sont du domaine de l'assemblée des délégués.

La liste de présence porte 80 noms.

Pour rendre plus vivante notre assemblée de ce jour, le comité central a invité Monsieur Berto Lardera à nous parler des buts et de l'activité de l'Association internationale des arts plastiques, dont il est le secrétaire général à Paris. Il le remercie d'avoir bien voulu faire le voyage à Zurich.

La modification des statuts prévoyant l'augmentation devenue nécessaire de la cotisation des membres passifs (après que l'assemblée des délégués ait voté la veille celle des membres actifs), est la seule question qui sera soumise au vote de l'assemblée générale.

Le *procès-verbal* de l'assemblée des délégués tenue la veille à Regensburg est lu en allemand par Jakob Gubler, Zurich, en français par Yoki, Fribourg. Ce procès verbal est adopté avec remerciements aux rapporteurs.

Le *rapport présidentiel* est lu en allemand seulement, les délégués romands l'ayant entendu la veille. Il sera du reste publié en français aussi, dans l'«Art suisse». Ce rapport est adopté avec applaudissements. L'assistance se lève pour honorer la mémoire des collègues décédés depuis la dernière assemblée générale.

Sont désignés comme *scrutateurs*, H. E. Fischer, Argovie, et H. Jauslin, Soleure.

Le président central donne connaissance du préavis favorable de l'assemblée des délégués et met aux voix la modification des statuts portant de fr. 20.— à fr. 30.— la cotisation annuelle des membres passifs. Par 52 voix contre 7 la proposition du comité central est adoptée, tandis que 60 voix acceptent sans opposition de porter de fr. 200.— à fr. 400.— la cotisation de futurs membres passifs à vie.

Le président central remercie l'assemblée d'avoir ainsi donné au

comité central la possibilité de travailler avec plus d'efficacité. Aux *Divers* la parole n'est pas demandée.

Le président central présente Monsieur Lardera qui a fait ses études à l'université de Florence et dont de nombreuses œuvres de sculptures se trouvent dans plusieurs pays.

M. Lardera remercie de l'honneur que les PSA lui ont fait en l'invitant. Il se défend de vouloir prononcer une conférence et c'est dans une simple causerie que, sculpteur lui-même, il s'adressera à ses confrères les artistes suisses.

C'est l'Unesco, dont il est le conseiller technique à Paris, qui a suggéré la création de l'Association internationale des arts plastiques et qui en a financé le 1er congrès, en 1954 à Venise. On s'est demandé, à tort selon M. Lardera, si une telle organisation internationale était indispensable. En 1952 déjà, l'Unesco a procédé à une enquête dans 85 pays. Trente d'entre eux étaient représentés à Venise. 38 comités nationaux existent aujourd'hui. Les buts les plus proches de l'association sont l'abolition des barrières douanières pour les œuvres d'art, l'octroi de bourses d'études, l'échange d'œuvres d'art et d'artistes, une coopération plus active entre peintres, sculpteurs et architectes, leur protection juridique, la définition de la profession, etc. Tous ces points seront étudiés au deuxième congrès qui aura lieu en septembre prochain en Yougoslavie et auquel M. Lardera espère que le comité national suisse sera représenté. Une délégation suisse serait le point de départ d'une collaboration désirable.

La causerie de M. Lardera est vivement applaudie.

Invité par le président central à prendre la parole, Monsieur Ad. Streuli, Dr. en droit, apporte tout d'abord le salut de l'Association des musiciens suisses (dont il est le conseiller juridique). Il engage les artistes suisses à modifier leur manière de voir et de penser. Ils doivent, dit-il, se placer sur le plan international. Ils ne forment partout qu'une infime minorité ne jouant aucun rôle politique. Ils n'arriveront à être écoutés et à faire valoir leurs droits que s'ils s'organisent d'une manière internationale. Le président central remercie l'orateur, qui fut applaudi, et lève la séance à midi. Le secrétaire central: *A. Détraz*

PROTOKOLL DER GENERALVERSAMMLUNG IM RATHAUS ZÜRICH

30. Juni 1957

Zentralpräsident Guido Fischer eröffnet die Sitzung 10.40 Uhr und begrüßt die Anwesenden. Er erwähnt, daß unsere Generalversammlungen, seitdem ein guter Teil der administrativen Fragen der Delegiertenversammlung obliegt, an Bedeutung eingebüßt haben.

Die Präsenzliste weist 80 Namen auf.

Um der heutigen Versammlung ein erhöhtes Interesse zu verleihen, hat der Zentralvorstand Herrn Berto Lardera eingeladen, uns über Ziele und Tätigkeit der Internationalen Gesellschaft der bildenden Künstler, deren Generalsekretär er in Paris ist, zu sprechen. Er dankt ihm, daß er bereit war, die Reise nach Zürich zu machen.

Die Statutenänderung, die die notwendig gewordene Erhöhung des Passivmitgliederbeitrages vorsieht (nachdem die Delegiertenversammlung auch diejenige des Aktivmitgliederbeitrages beschloß), ist die einzige Frage, welche der Generalversammlung zur Abstimmung unterbreitet wird.

Das *Protokoll der Delegiertenversammlung* des Vortages wird in deutscher Sprache von Jakob Gubler, Zürich, in französischer Fassung von Yoki, Fribourg, verlesen und mit bestem Dank an die Berichterstatter genehmigt.

Der Präsidialbericht wird nur in deutscher Sprache verlesen, da die Delegierten der welschen Sektionen am Vortage davon Kenntnis erhielten, und der Bericht auch in der französischen Fassung

in der «Schweizer Kunst» veröffentlicht wird. Der Bericht wird mit Beifall genehmigt. Die Anwesenden erheben sich zur Ehrung der seit der letzten Generalversammlung verstorbenen Kollegen. Als *Stimmzähler* werden bestimmt H. E. Fischer, Aargau, und H. Jauslin, Solothurn.

Der Zentralpräsident erwähnt den Antrag der Delegiertenversammlung des Vortages und läßt über die *Statutenänderung* abstimmen, welche den jährlichen Beitrag der Passivmitglieder von Fr. 20.— auf Fr. 30.— erhöht. Mit 52 gegen 7 Stimmen wird der Antrag des Zentralvorstandes gutgeheißen. Mit 60 Stimmen ohne Opposition wird der Beitrag für zukünftige lebenslängliche Passivmitglieder von Fr. 200.— auf Fr. 400.— angesetzt.

Der Zentralpräsident dankt der Versammlung, daß sie dadurch dem Zentralvorstand die Möglichkeit gibt, wirksamer arbeiten zu können.

Unter «*Verschiedenes*» wird das Wort nicht verlangt.

*

Der Zentralpräsident stellt Herrn Lardera vor, der an der Universität von Florenz studierte, und von welchem zahlreiche Plastiken in manchen Ländern zu sehen sind.

Herr Lardera verdankt die ihm durch unsere Einladung erwiesene Ehre. Er verwehrt sich, einen Vortrag halten zu wollen, sondern möchte sich, als Bildhauer, einfach an seine Kollegen, die Schweizerkünstler, wenden.

Die Unesco, deren technischer Berater er in Paris ist, hat die Gründung der Internationalen Gesellschaft der bildenden Künstler angeregt und den 1. Kongreß, 1954 in Venedig, finanziert.

Man hat gefragt, zu Unrecht nach Ansicht des Herrn Lardera, ob eine solche internationale Organisation wirklich nötig sei. Schon 1952 hat die Unesco in 85 Ländern eine Enquete unternommen, von welchen in Venedig 30 vertreten waren. Heute bestehen schon 38 nationale Komitees.

Die näheren Ziele der Gesellschaft sind: Abschaffung der Zollgrenzen für Kunstwerke, Gewährung von Studien-Stipendien, Austausch von Kunstwerken und Künstlern, engere Zusammenarbeit zwischen Malern, Bildhauern und Architekten, Rechtsschutzes der Künstler, Begriffsbestimmung des Berufes usw. All diese Fragen sollen am 2. Kongreß, welcher im kommenden Herbst in Jugoslawien stattfinden wird, geprüft werden. Herr Lardera hofft, daß das Schweizer Nationalkomitee vertreten sein wird. Eine Schweizerdelegation wäre der Ausgangspunkt zu einer erwünschten Mitarbeit.

Die Ansprache Herrn Lardera wird durch großen Beifall verdankt.

Vom Zentralpräsidenten eingeladen, sich hierüber zu äußern, überbringt zuerst Herr Dr. Ad. Streuli den Gruß des Schweizerischen Tonkünstlervereins (dessen Rechtsberater er ist). Er legt es den Schweizerkünstlern nahe, sich im Denken umzustellen und sich mehr auf internationalen Boden zu stellen. Überall sind die Künstler nur winzige Minderheiten, welche nirgends eine politische Rolle spielen. Nur wenn sie sich international organisieren, werden sie zu ihrem Recht kommen können.

Der Zentralpräsident dankt Herrn Dr. Streuli, dessen Ansprache mit Beifall aufgenommen wird, und schließt die Sitzung um 12 Uhr.

Der Zentralsekretär: A. Détraz

EXTRAIT DE LA CAUSERIE DE M. BERTO LARDERA A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE ZURICH

Je me suis souvent posé, au cours de mon travail dans mon atelier, la question: une organisation des artistes a-t-elle vraiment une raison d'être et le travail en soi et la liberté indispensable à ce travail ne sont-ils pas tout-à-fait en contradiction avec la constitution d'un groupement national ou international?

D'autre part, un des lieux communs est bien celui qui concerne l'amour certain de tous les gens pour les œuvres d'art: par conséquent, les artistes devraient vivre facilement au milieu de l'accord général. Nous savons tous que la situation est, hélas, très différente.

Il est certain que ce qui concerne le travail lui-même ne supporte ni associations ni groupements, et que ce travail se fait exclusivement par la force, la force intérieure, je veux dire celle que chacun de nous possède. D'autre part, les moyens d'expression sont tellement différents et l'engagement des artistes, des artistes réels surtout, est si profond, qu'il peut paraître difficilement concevable de participer à un travail en commun.

Par conséquent, en créant une association, il fallait essayer de mettre en relief la possibilité commune à chaque artiste et dire très clairement qu'il ne s'agissait absolument pas d'un nivellement d'expressions ou de tendances, mais qu'il fallait tout simplement créer un outil, une organisation pour la défense des intérêts communs et aussi pour l'élargissement du domaine des contacts personnels.

D'autre part l'amour généralisé des œuvres d'art ne me paraît certes pas une donnée incontestable qui soit justifiée dans la réalité. Nous savons tous à quel degré d'incompréhension sont exposées les œuvres d'art. Tous les jours les atteintes les plus sérieuses aux droits des artistes et à l'intégrité des œuvres d'art se vérifient. Même

de la part de personnes qui devraient être les plus qualifiées on peut attendre les attitudes les plus incroyables.

Par conséquent, l'Association internationale des arts plastiques qui est née aussi pour exiger le respect des droits essentiels, représente un lieu de rencontre des artistes des différents pays pour l'examen de leurs problèmes, qui ne sont pas toujours faciles pour le développement d'un programme qui puisse faciliter leurs contacts et leurs échanges et pour pouvoir, enfin, faire en sorte que les artistes peintres, sculpteurs et graveurs soient représentés au sein de l'Unesco dont la tâche est de favoriser la compréhension entre les différents peuples par la voie de la culture et des arts. Ce n'est pas la peine d'insister sur le rôle que peinture, sculpture et gravure peuvent jouer dans une action mondiale menée à cette fin, parce que ce sont là les moyens les meilleurs et les plus libres de communication entre les différents peuples, indépendamment de tout lien de caractère linguistique. Même si l'Association internationale des arts plastiques, indépendamment de tout son programme d'activités si vaste et complexe et de la représentation des artistes au sein de l'Unesco, se bornait à tenir des congrès périodiques, elle aurait déjà une raison suffisante d'exister. Le premier Congrès international des arts plastiques, qui, pourtant, a établi les bases mêmes de l'association, a permis la rencontre d'artistes de trente pays. C'était peut-être la première fois qu'une telle rencontre avait lieu et je crois que les résultats en ont été importants à tous points de vue: de vastes confrontations ont eu lieu à cette occasion, de nouveaux liens de coopération se sont créés, de nouvelles amitiés se sont établies, des artistes se rendant d'un pays à l'autre